

LES QUALIFICATIONS DE JUGES

JUGE NATIONAL

Prérogatives

Juger, évaluer et coter les performances des compétiteurs ou des équipes lors de compétitions nationales.
Mettre en application et s'assurer du respect des règlements en vigueur.

Conditions d'accès

- Avoir 16 ans minimum (avec l'autorisation parentale pour les moins de 18 ans).
- Être titulaire de la licence fédérale de l'année en cours.
- Faire acte de candidature à la FFP ([Formulaire](#) sur le site de la FFP).

Formation

La durée du stage de formation est de 5 journées comprenant deux parties distinctes :

1/ Les connaissances générales liées à toutes les disciplines. Formation sur 2 jours.

2/ La connaissance théorique et technique spécifique à la discipline. Formation sur 3 jours.

Programme de formation : étude des règlements (code sportif, section 5, CIP et fédéraux), organisation des compétitions (devoirs et responsabilités des juges, des organisateurs, installation et utilisation des moyens de jugement, etc.), observation et analyse de sauts en vidéo (chronométrage, jugement, logiciels de jugement, résultats et classements).

NOTA : L'acquisition technique du jugement de la P.A et du P.S.V, avec rappel des règlements spécifiques, ne peut se faire qu'en situation réelle au cours d'une compétition fédérale et sous le contrôle d'un formateur.

Le candidat ne peut se présenter qu'à une seule discipline de son choix (la PA / Voltige ne comptant que pour une).

Il aura la possibilité de se présenter dans d'autres disciplines une fois la première validée.

Evaluation

Le candidat est évalué sur 3 épreuves :

- **Première épreuve** (à l'issu des 2 journées de formation) : QCM portant sur les connaissances générales. Le candidat réussit l'épreuve s'il obtient au moins 80% de bonnes réponses.
- **Deuxième épreuve** (à l'issu de la partie spécifique) : QCM (ou QCR) sur la connaissance des règlements : code sportif (FAI) section générale, section 5 et annexes de la discipline, les règlements sportifs fédéraux, la lutte contre le dopage. L'épreuve est validée si le candidat donne 80% de bonnes réponses.
- **Troisième épreuve** : Jugement vidéo de 30 sauts dans la discipline choisie. L'épreuve est validée si le candidat réussit 80% de jugements vidéo.

Le candidat est alors nommé juge stagiaire pour deux ans maximum et doit participer au jugement d'au moins une compétition fédérale par an. Si pendant cette période probatoire, son implication et ses qualités de juge sont démontrées, il lui sera délivré la qualification de juge national. Il devra alors s'engager sur une période d'au moins quatre années en participant au minimum à une compétition fédérale par an.

Maintien des compétences

Le maintien des connaissances et des compétences acquises est avant tout un travail individuel, permanent et régulier. Avant chaque compétition et sous la conduite du chef juge, le collègue des juges désigné participera à une révision des règlements et à un entraînement adapté à la spécialité à juger afin de rendre un jugement cohérent.